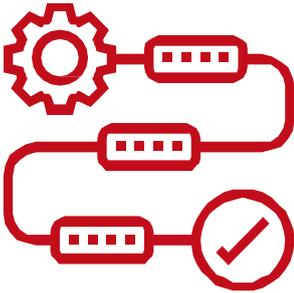


Guide étape par étape pour le dépôt d'une plainte (différend en sport sécuritaire)



Ce que vous devriez savoir au sujet du processus de traitement des plaintes



1. Le processus en est un qui convient à toutes les situations. Il constitue une option pour régler les différends et nous tenons à ce que vous sachiez qu'il s'agit d'un processus judiciaire.
2. Soyez concis et fournissez une chronologie claire du problème, ainsi que le résultat idéal que vous souhaitez obtenir. Veillez à ce que le conflit cadre dans le processus disciplinaire en vigueur.
3. Il ne s'agit pas d'un processus pénal ou civil. L'éducation, un avertissement verbal ou écrit, la suspension ou l'inadmissibilité permanente de la personne ou de l'organisme à une entité fait habituellement partie de la sanction.
4. Il incombe au plaignant de fournir des renseignements pour appuyer sa plainte.

Avant de commencer le processus



- **Envisagez un règlement informel** : pouvez-vous résoudre le problème directement avec la personne ou l'organisme concerné? Souvent, une communication ouverte peut conduire à un résultat plus rapide et plus satisfaisant.
- **Réviser les politiques** : avez-vous examiné la politique en matière de plaintes et de discipline ou le code de conduite de votre organisme de sport? C'est en comprenant bien ces politiques que vous pourrez déterminer si votre plainte est valable dans leur cadre.
- **Consultez les ressources locales** : renseignez-vous auprès de l'organe directeur ou de l'organisme de sport de votre pays pour obtenir des ressources et des conseils propres à votre situation.

Guide étape par étape pour le dépôt d'une plainte (différend en sport sécuritaire)



Étape 1 : Évaluation de la plainte

1

- **Rassemblez des preuves** : il peut s'agir de documents, de courriels, de photos ou de déclarations de témoins qui appuient votre demande.
- **Identifiez les témoins** : pensez à toute personne susceptible d'avoir observé la situation que vous rapportez. Obtenez leurs coordonnées.
- **Préparez-vous à un contre-interrogatoire** : le défendeur (la personne ou l'organisme contre lequel vous déposez une plainte) peut interroger vos témoins. Préparez-vous à les aider à présenter clairement leurs renseignements.



Étape 2 : Possibilité d'envisager un mode substitutif de règlement des différends

2

- **Médiation ou arbitrage** : ces processus font appel à une tierce partie neutre qui aide à trouver une solution. La médiation ou l'arbitrage peut être plus rapide et moins coûteux qu'une plainte officielle.



Étape 3 : Dépôt d'une plainte officielle

3

- **Contactez les parties concernées** : assurez-vous d'avoir recueilli les coordonnées de vos témoins ou des parties concernées et expliquez-leur leur rôle possible dans le processus.
- **Remplissez le formulaire** : fournissez des renseignements détaillés sur l'incident, notamment les dates, les heures et les personnes concernées. Joignez toutes les preuves que vous avez recueillies.

Guide étape par étape pour le dépôt d'une plainte (différend en sport sécuritaire)

4



Étape 4 : Processus de traitement des plaintes

- **Examen** : la tierce partie indépendante examinera votre plainte et déterminera si elle répond à ses critères.
- **Enquête** : une enquête pourrait être menée, ce qui peut consister à interroger des témoins et à demander des renseignements complémentaires aux deux parties.
- **Audience** : en fonction de la gravité de la plainte, il peut y avoir une audience avec un panel ou un comité. Préparez-vous à présenter votre cas et éventuellement à contre-interroger les témoins du défendeur.

5



Étape 5 : Résultat

- **Décision** : le jury disciplinaire rendra une décision en fonction des renseignements, de l'enquête et de l'audience. Il peut s'agir d'une action disciplinaire à l'encontre du défendeur ou d'un rejet de votre plainte.
- **Appel** : vous pouvez avoir le droit de faire appel de la décision si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat.

Ressources complémentaires

- Recherchez des ressources et du soutien auprès de votre organisme de sport local ou national. En voici quelques-unes qui pourraient vous être utiles :
 - o <https://sirc.ca/fr/sportsecuritaire/>
 - o <https://sport-sans-abus.ca/ligne-dassistance>
 - o <https://www.ccmhs-ccsms.ca/accueil>
 - o <https://jeunessejecoute.ca/>
 - o <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/services-sante-mentale/sante-mentale-obtenir-aide.html>
 - o <https://crtc.gc.ca/fra/phone/988.htm>
 - o <https://coach.ca/fr/portail-sante-mentale>
 - o <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/victimlinkbc> (en anglais)
 - o <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/multiculturalism-anti-racism/anti-racism/resiliencebc> (en anglais)

N'oubliez pas...

- La présente se veut uniquement un guide général et les étapes particulières peuvent varier en fonction de l'organisme et de la nature de votre plainte.
- Il est important de faire preuve de patience et de persévérance tout au long du processus.
- Envisagez de demander un avis juridique si votre plainte est complexe ou si vous avez besoin de conseils supplémentaires.